

REUNION DES ARCHERS DE RE

Le mardi 14 avril 2009

Ordre du jour :

- **Présentation des nouveaux membres du club,**
- **Montants des cotisations et règlements,**
- **Financement de l'achat de matériels,**
- **Estimation des besoins en arcs,**
- **Réfléchir à une salle pour cet hiver,**
- **Questions diverses.**

Réunion en présence du Maire de St Martin de Ré et de Mme Nelly VEILLET, Présidente du CD17 :

Autorisation de tirer sur les remparts de St Martin, un lieu dit « le Vert clos ». Mais il ne faut rien laisser sur le site après chaque séance de tir.

Une autre demande a été faite auprès du nouveau Directeur des Bâtiments de France pour laisser 4 buttes de tir sur place.

Toutefois, une autre possibilité est à l'étude avec le terrain de Foot à côté du collège. Et recherche d'une salle pour les activités d'hiver.

Le montant des cotisations est fixé à :

40 € en 2009 → Les cotisations se renouvellent en septembre

30 € en 2009 → Pour le 2° membre de la même famille.

Financements :

Aides du côté des subventions du Comité Départementale de la Fédération (CD17)

- Prêt d'arcs, de flèches (toute flèche abîmée ou cassée doit être remplacée).
- Aides financières, dossier déjà parti au Président de la Ligue, bientôt une réponse .Le montant de cette subvention s'élève à 450 euros.
- Possibilité de nous aider lors des activités avec les enfants.
- Peut faire venir le BE (brevet d'état) pour l'encadrement et l'instruction si le besoin en faisait sentir.

- Le CD 17 peu prendre en charge les publicités, faire connaître le Club dans la région.
- Proposition de faire l'Assemblée Générale annuelle dans l'île de Ré pour que les membres du club se fassent connaître auprès des autres clubs du département (vers début novembre).

Achat des cibles, du matériels :

Dans un premier temps nous allons investir dans 3 cibles en pailles de diamètre 120cm posées sur dans chevalets 3 pieds. Il faut prévoir des blasons.

Il est demandé aux membres du club de fournir un carquois, 6 flèches, un bracelet et une palette par personne.

Alain demande aux membres présents leur latéralité afin de demander aux différents clubs de La Rochelle des arcs de prêts.

On démarre le mardi 28 avril 09 à 18h30.

Une demande à été faite auprès de la Mairie afin qu'elle donne son accord sur les horaires de tire :

Mardi de 18h30 à 20h30

Jeudi de 18h30 à 20h30

Samedi de 15h00 à 18h00

Dimanche de 10h00 à 12h00

Les entraînements durent environ 1h30, plus une séance d'échauffement.

Nous avons ouvert un compte le 02/04 dans la banque CIC, et nous sommes assurés à la MAIF. Les membres du club qui souhaitent utiliser leur arc en dehors du pas de tir doivent vérifier si le Tir à l'Arc est assuré par sa propre assurance. Il suffit souvent de leur en faire la demande.

La trésorière demande à tout le monde de penser à payer sa cotisation car sans argent le club ne peut pas acheter les cibles...

La prochaine réunion est fixée au dimanche 26 avril à la salle de la poudrière de 9h à 12h afin de remettre les arcs aux membres et faire une première initiation sur le maniement et la réglementation en vigueur.

La Réunion s'est terminée vers 21h par un petit verre d'amitié.

A M I T I É S S P O R T I V E S